

## Politique budgétaire du Conseil d'Etat Mesures d'économies immédiates et prévues

### Prise de position de l'Assemblée des délégué-es de la SPV Givrins, le 4 juin 2004

#### Considérant

- l'aggravation de la politique d'austérité, de la diminution et de la réduction des prestations publiques mises en œuvre par l'Etat, illustrée en particulier par :
  - le premier train d'économies budgétaires immédiates, décidées par le Conseil d'Etat en avril 2004 (dans le domaine de l'enseignement, notamment, la diminution de 3% de l'enveloppe de périodes dévolues aux établissements de l'école obligatoire, pour l'équivalent de 20,5 mios annuels) ;
  - l'annonce faite par le gouvernement vaudois de procéder à des coupes dans le budget de l'Etat à hauteur d'un milliard de francs dans un délai de 3 ans (5 opérations « orchidées » !) ;
  - l'attaque programmée sur les conditions de travail et les salaires contenue dans le cadre des coupes prévues ;
  - le volonté de réforme profonde de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, qui risque de péjorer les conditions de retraite ;
- l'adresse à la SPV contenue dans la résolution votée par l'AVMP, le 5 mai 2004, à ce propos ;

#### Rappelant que la vie des établissements scolaires et l'impact du travail des enseignants dépendent notamment :

- d'un nombre correct d'élèves par classe, défini par le règlement de la Loi scolaire,
- des possibilités de soutien offertes tant aux élèves en difficulté qu'aux maître-ses et aux équipes en termes d'encadrement, d'accompagnement et du développement de leur formation continue,
- de conditions de travail qui permettent de pouvoir effectivement agir en travail coopératif ;

#### **l'assemblée des délégué-es de la SPV, réunie le 4 juin à Givrins, appelle :**

- le Conseil d'Etat :
  - à mesurer les conséquences sociales des coupes budgétaires qu'il pratique ;
  - à offrir la plus totale lisibilité, transparence et publicité de ses intentions et à assumer le pouvoir politique de manière claire, courageuse et ambitieuse ;
  - à offrir, aux associations et syndicats, des indicateurs et « tableaux de bord » leur permettant de participer au débat public de manière documentée et responsable, tant sur les choix opérés que sur leurs alternatives possibles et leurs impacts sur les prestations publiques ;
  - à garantir à ses employé-es, notamment aux enseignant-es breveté-es, généralistes et semi-généralistes, les conditions de travail, salariales et statutaires attractives et nécessaires à l'exigence de leurs missions. La SPV rappelle à ce propos que le Conseil d'Etat a affirmé, à plusieurs reprises, que la démarche DECFO offrait des opportunités de revalorisation salariale des enseignant-es breveté-es et généralistes ;
- les membres de la SPV et, au-delà, l'ensemble des enseignants, en coordination avec leurs associations respectives :
  - à signer et faire signer *l'Appel pour des moyens suffisants au service d'une école juste, efficace et démocratique* ;
  - à s'engager lors de la journée d'action du 23 juin prochain ;
  - à participer aux actions de lutte à venir ;
  - à ne pas accepter d'être les agents des coupes, notamment à travers une négociation des conditions de mise en œuvre de celles-ci dans les établissements.

**En conséquence, l'Assemblée des délégués de la SPV, donne mandat au Comité cantonal de la SPV, à son président et à son secrétaire général, d'organiser toute mesure de lutte qu'ils jugeront nécessaire, en lien avec les autres associations d'enseignant-es vaudois-e et la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF).**